

Commission

RAPPORT  
D'ACTIVITE 2020



# Finances - Communication - Affaires générales et Evolution des statuts





---

# Finances

# Les résultats financiers 2023

| Désignation<br>du budget | Fonctionnement en € |               |              | Investissement en € |               |              | Résultat global<br>en € | Pour<br>mémoire<br>Résultat<br>global 2022 |
|--------------------------|---------------------|---------------|--------------|---------------------|---------------|--------------|-------------------------|--------------------------------------------|
|                          | Dépenses            | Recettes      | Résultat     | Dépenses            | Recettes      | Résultat     |                         |                                            |
| Principal                | 5 709 912,50        | 11 377 434,01 | 5 667 521,51 | 17 915 162,40       | 19 508 528,55 | 1 593 366,15 | 7 260 887,66            | 5 299 507,26                               |

→ Le résultat du budget principal est à compléter afin de tenir compte des Restes à Réaliser (RAR) qui s'établissent ainsi :

**Dépenses : 8 947 876,01 €**  
**Recettes : 5 940 819,53 €**  
**Solde : -3 007 056,48 €**

→ Compte tenu des sommes en jeu, les rattachements de charges et de recettes en fonctionnement ne sont pas pratiqués.

# Les résultats financiers 2023

## Fonctionnement du budget principal

---

Le Compte administratif du budget principal se caractérise par :

→ **en fonctionnement (dépenses) :**

- une baisse des charges à caractère générale de **100 000 k€** environ, essentiellement due à la prise en compte des factures d'électricité des bornes de recharge sur **le budget IRVE**.
- une augmentation de **20 % (+240 k€)** des charges de personnel en lien avec les recrutements opérés par le syndicat et l'augmentation du point d'indice.
- une forte augmentation des charges de gestion courante due aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (**IRVE et prestations de service**).

# Les résultats financiers 2023

## Fonctionnement du budget principal

---

### ***en fonctionnement (recettes) :***

- une augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de **33 % (+ 58 k€)**.
- une forte augmentation des rentrées de la taxe sur l'électricité **(+1400 k€)**, en raison d'une part d'un trimestre récupéré par rattrapage et de remboursements tardifs des fournisseurs dû au titre de l'exercice 2022.
- une augmentation des produits exceptionnels en raison de la **vente du bâtiment de Vaivre et Montoille** (ancien siège social).

# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

---

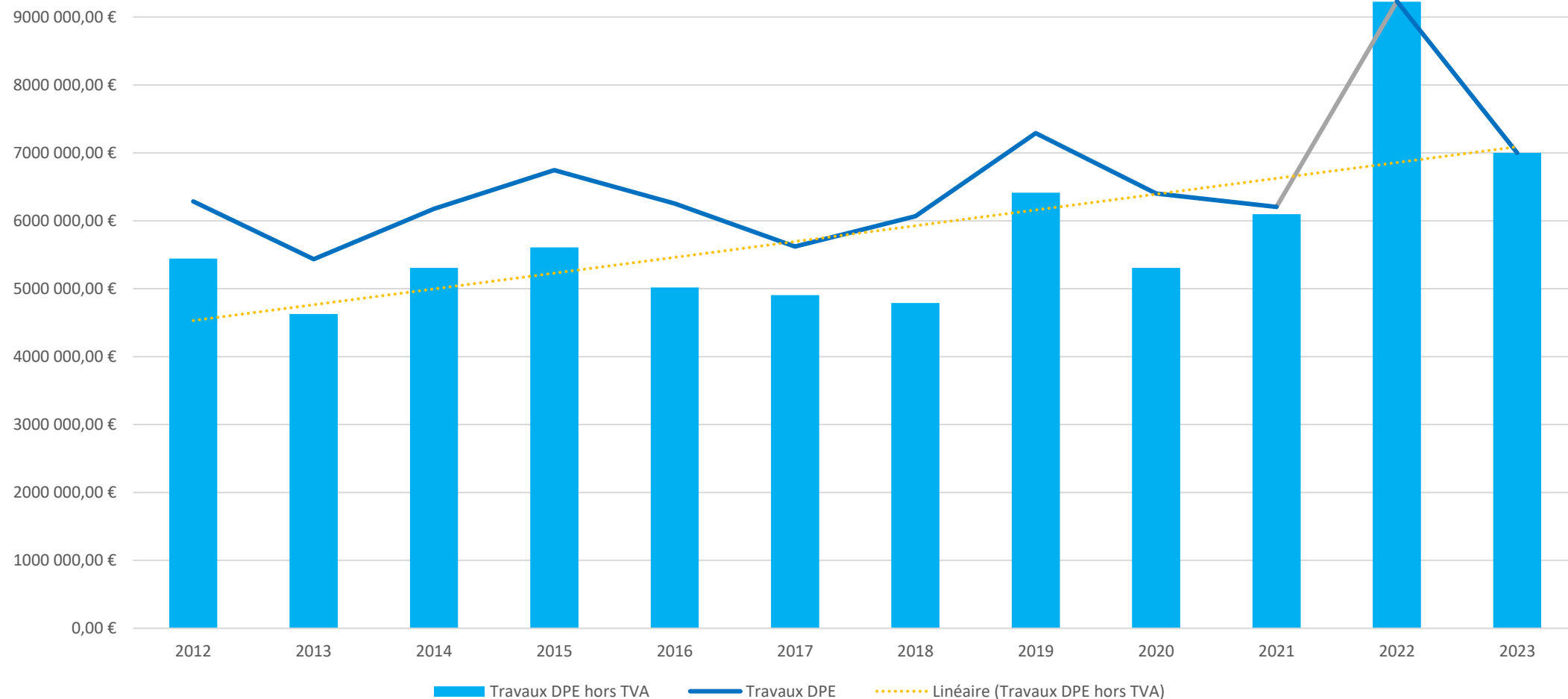
### → **en investissement :**

- des dépenses réelles d'investissement en baisse avec un maintien des subventions distribuées aux communes et des travaux sur les réseaux en baisse (-2,5 M€), revenant à un investissement classique dans ce domaine après les investissements lourds pour relancer l'économie après le confinement.
- des recettes réelles en forte augmentation en raison notamment d'un fort taux de récupération des recettes FACé (+ 3.1 M€).
- ce résultat est à compléter avec un solde négatif des restes à réaliser de – 3 M€.

# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

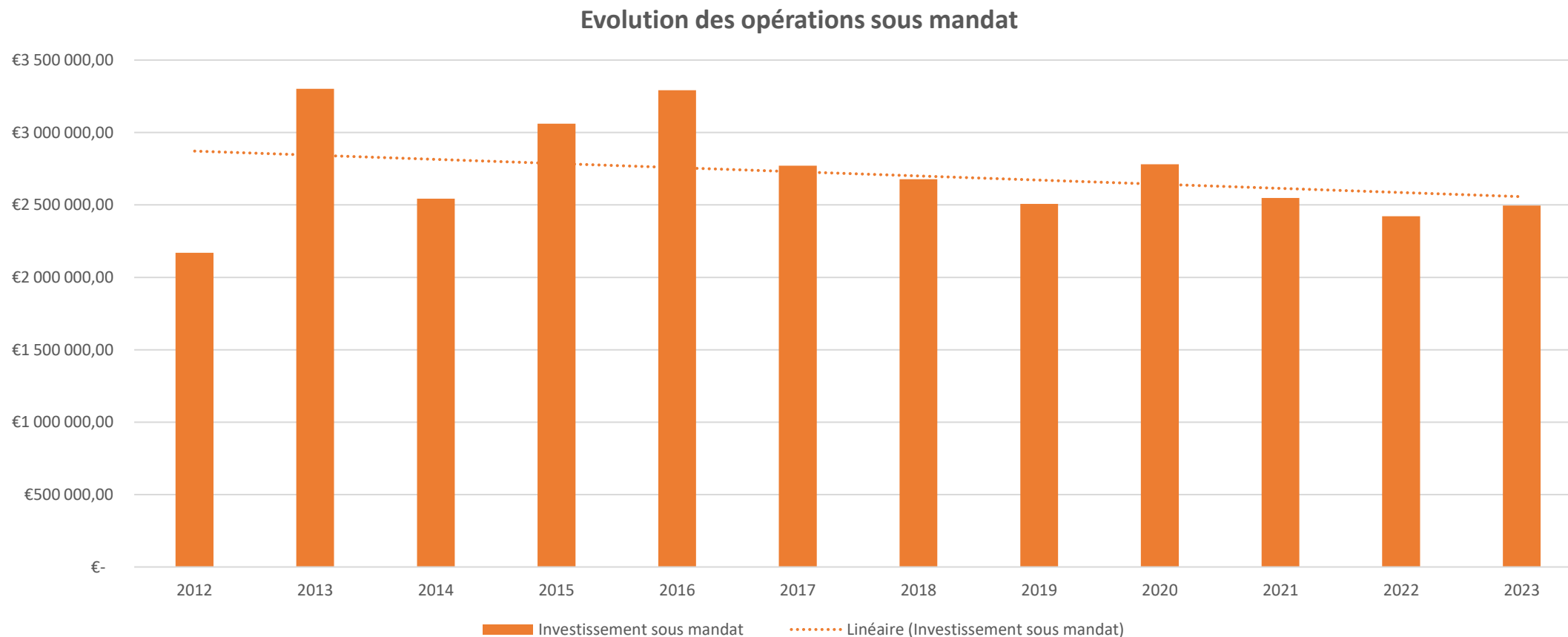
### Évolution des travaux sur le réseau d'électricité (DPE) :



# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

→ **Évolution des travaux sous mandat (éclairage public+ télécom) :**

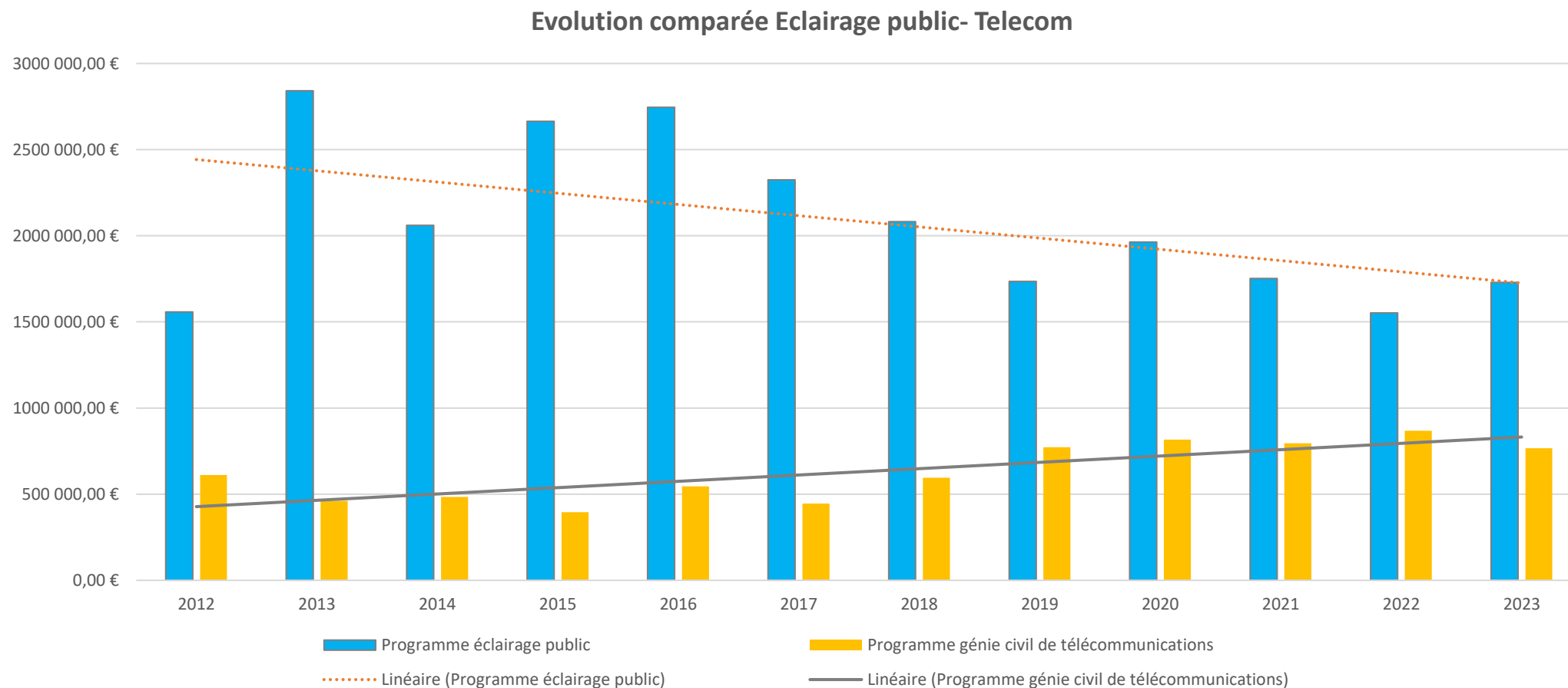




# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

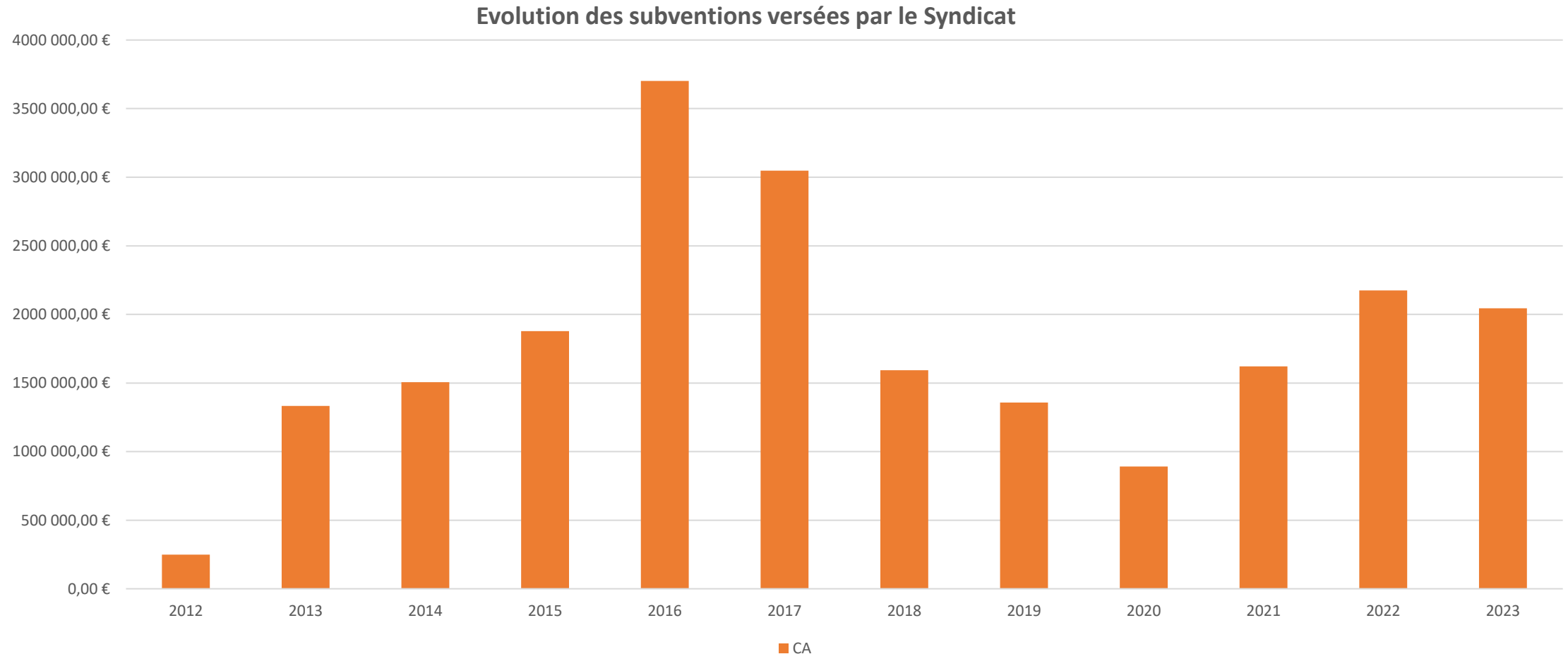
→ **Évolution des travaux sous mandat (éclairage public et télécom) :**



# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

### → Évolution subventions versées :

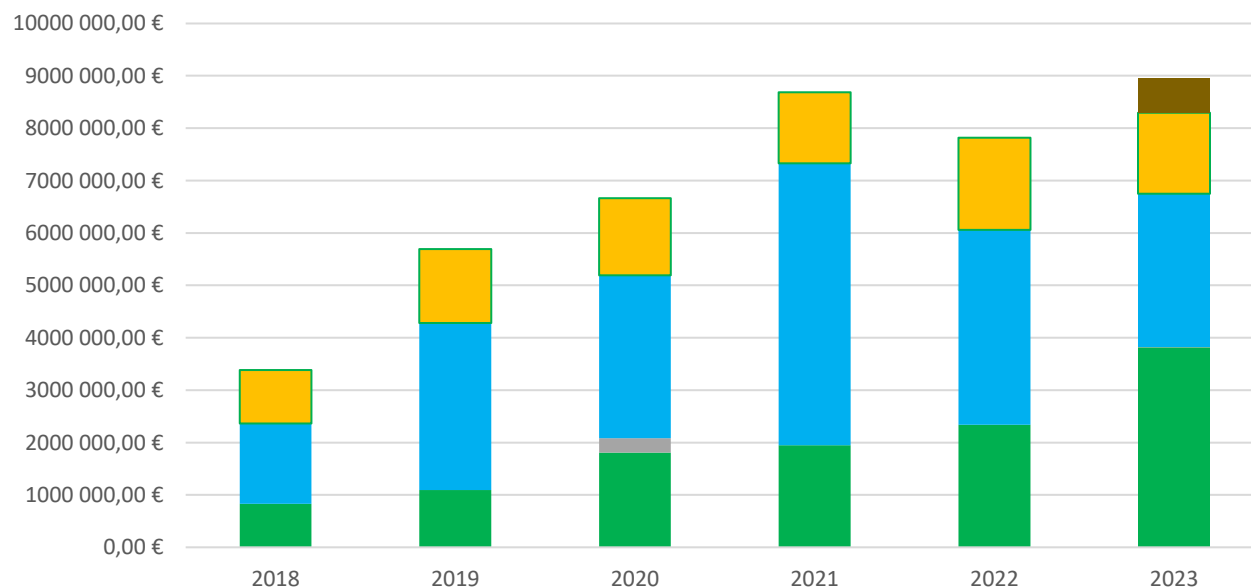


# Les résultats financiers 2023

## Investissement du budget principal

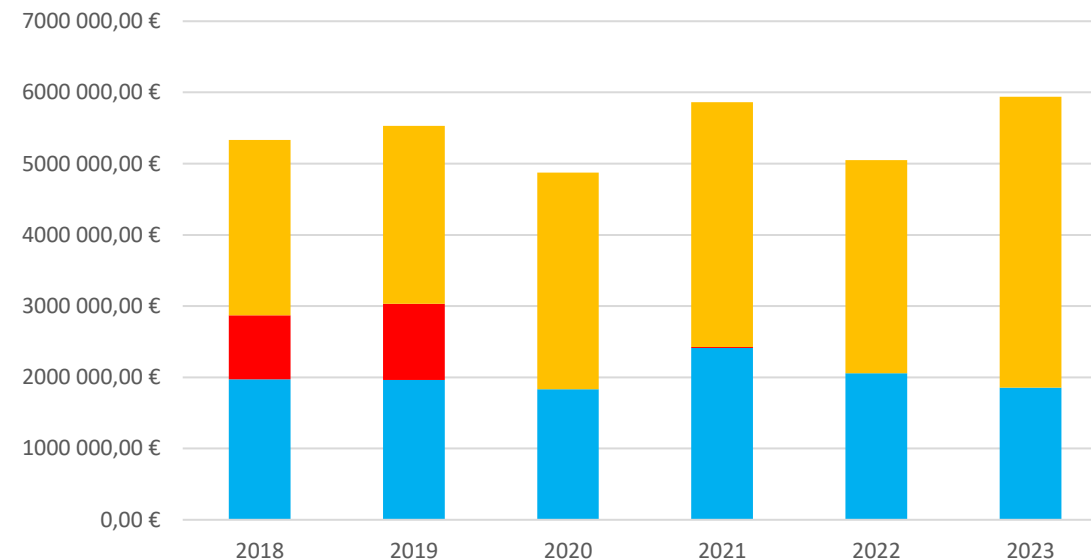
### Évolution des restes à réaliser :

DEPENSES



- Subventions d'équipement versées
- Travaux DPE ou IRVE
- Autres travaux (chaufferies)
- Immobilisations corporelles
- Investissement sous mandat

Recettes



- Investissements sous mandat
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissement reçues

**Avis de la commission**

# Les résultats financiers 2023

| Désignation du budget              | Fonctionnement en € |            |             | Investissement en € |            |             | Résultat global en € | Pour mémoire         |
|------------------------------------|---------------------|------------|-------------|---------------------|------------|-------------|----------------------|----------------------|
|                                    | Dépenses            | Recettes   | Résultat    | Dépenses            | Recettes   | Résultat    |                      | Résultat global 2022 |
| Prestations de services            | 374 074,07          | 374 074,07 | 0,00        | 0                   | 0          | 0           | 0,00                 | -54 019,49           |
| Chaufferie de Scey                 | 241 877,15          | 137 320,81 | -104 556,34 | 194 914,04          | 67 313,71  | -127 600,33 | -232 156,67          | -68 820,52           |
| Chaufferie de Gy                   | 81 206,68           | 65 717,47  | -15 489,21  | 26 373,38           | 36 743,06  | 10 369,68   | -5 119,53            | 9 339,17             |
| Chaufferie de Marnay               | 273 569,25          | 154 470,18 | -119 099,07 | 54 179,82           | 67 511,19  | 13 331,37   | -105 767,70          | -42 139,61           |
| Production électrique renouvelable | 70 442,54           | 11 321,45  | -59 121,09  | 175 274,43          | 306 109,23 | 130 834,80  | 71 713,71            | 2 009,82             |
| IRVE                               | 218 109,45          | 196 767,23 | -21 342,22  | 516 044,79          | 382 883,46 | -133 161,33 | -154 503,55          | -265 775,00          |

# Les résultats financiers 2023

## Budgets annexes

---

### ***budget conseil :***

Des contributions de l'ADEME sont arrivées en 2023 en volume suffisant pour éviter une contribution du budget principal.

### ***prestations de services :***

- Une majorité de l'activité du service, est portée par les prestations assurées gratuitement au titre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des chaufferies bois, de projets de rénovation énergétique des lauréats de l'appel à projets MDE (Maîtrise De l'Energie des bâtiments) et, surtout, l'accompagnement des audits énergétiques. Les dépenses tiennent également compte des dépenses d'audits énergétiques offertes aux adhérents du service CEP (Conseil en Energie Partagé) pour lesquels une subvention du Conseil Régional a été perçue (57 162 €).

# Les résultats financiers 2023

## Budgets annexes

---

### **Budgets chaufferies :**

#### ***Scey sur Saône :***

On constate un fort déficit en exploitation (-104 556,34 €) en raison de l'augmentation générale de coûts d'exploitation à tous les niveaux et à la hausse différée des tarifs consécutives, qui ne prendra pleinement effet qu'en 2024. Le déficit d'investissement (-127 600,33 €) est lié aux travaux d'extension pour lesquelles les subventions n'ont pas encore été perçues.

#### **Gy :**

Une exploitation en léger déficit et un investissement en excédent.

# Les résultats financiers 2023

## Budgets annexes

---

### ***Marnay :***

Un déficit conséquent d'exploitation en raison de travaux importants de réparation importants et en raison de l'augmentation générale de coûts d'exploitation à tous les niveaux et à la hausse différée des tarifs consécutives, qui ne prendra pleinement effet qu'en 2024. L'excédent d'investissement constitue une provision pour les grosses réparations.

### ***Budget production électrique renouvelable :***

Après plusieurs exercices à réaliser des études d'opportunité et la réalisation d'études de faisabilité, le déficit de fonctionnement se réduit.

La section d'investissement prend en compte les factures liées à la construction de plusieurs centrales photovoltaïques.

# Les résultats financiers 2023

## Budgets annexes

### **Budget IRVE :**

On constate un déficit en exploitation (- 21 342.22 €) malgré une subvention d'équilibre de 97 168.27 € versée par le budget principal. Ce déficit est à mettre en perspective avec la gratuité pratiquée les années précédentes :

Pour mémoire

|      | <b>COUT (Hors personnel et amortissement)</b> | Electricité  | Entretien<br>Maintenance<br>Supervision<br>Monétique |
|------|-----------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------|
| 2022 | <b>175 074,75 €</b>                           | 131 113,18 € | 43 961,57 €                                          |
| 2021 | <b>155 150,50 €</b>                           | 73 861,89 €  | 81 288,61 €                                          |
| 2020 | <b>56 750,70 €</b>                            | 32 940,02 €  | 23 810,68 €                                          |
| 2019 | <b>45 077,80 €</b>                            | 17 330,76 €  | 27 747,04 €                                          |

La section d'investissement est également déficitaire (-133 161.33 € en attendant le déploiement complet des bornes rapides et le versement des subventions correspondantes.

**Avis de la commission**



# Les résultats financiers 2023

## Affectation de résultat

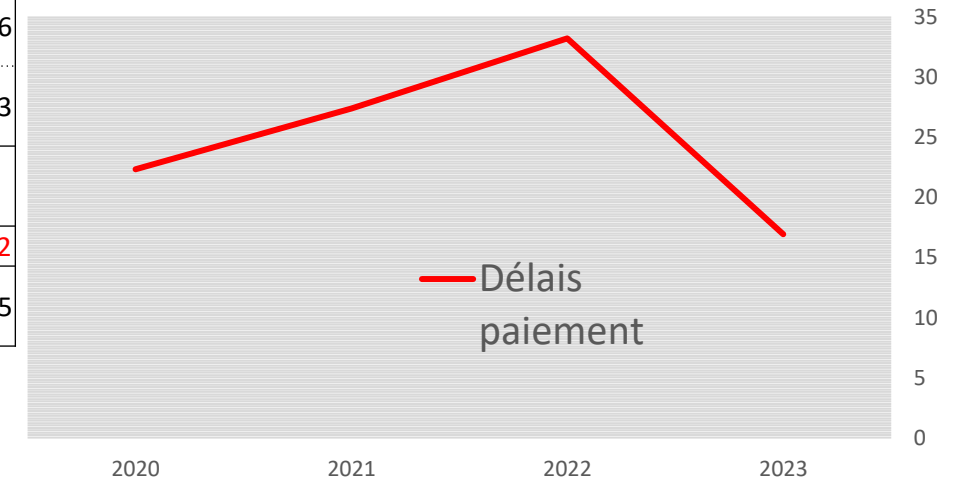
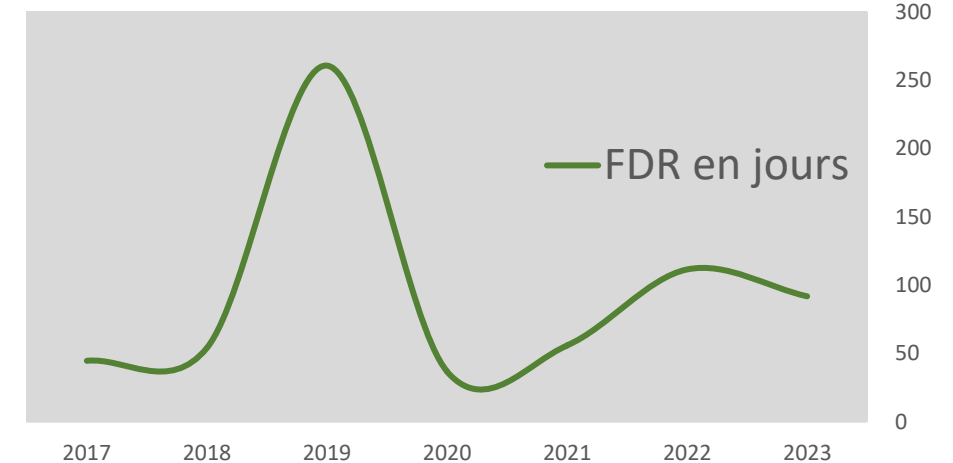
| Budget                             | Résultats de clôture           |                | Propositions d'affectations              |                                                           |                                                        |                                      |                                     |
|------------------------------------|--------------------------------|----------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    | Fonctionnement ou exploitation | Investissement | Couverture des besoins de financement en | Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation   | Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation | Reprise en excédent d'investissement | Reprise en déficit d'investissement |
| Principal                          | 5 667 521,51 €                 | 1 593 366,15 € | 1 413 690,33 €                           | 4 253 831,18 €                                            | /                                                      | 1 593 366,15 €                       | /                                   |
| Conseil                            | 9 092,48 €                     | 0,00 €         | /                                        | 9 092,48 €                                                | /                                                      | /                                    | /                                   |
| Prestations de services            | 0,00 €                         | 0,00 €         | /                                        | /                                                         | /                                                      | /                                    | /                                   |
| Chaufferie Scey                    | -104 556,34 €                  | -127 600,33 €  | /                                        | /                                                         | 104 556,34 €                                           | /                                    | 127 600,33 €                        |
| Chaufferie Gy                      | -15 489,21 €                   | 10 369,68 €    | /                                        | Comprend / la couverture du déficit des restes à réaliser | 15 489,21 €                                            | 10 369,68 €                          | /                                   |
| Chaufferie Marnay                  | -119 099,07 €                  | 13 331,37 €    | /                                        |                                                           | 119 099,07 €                                           | 13 331,37 €                          | /                                   |
| Production électrique renouvelable | -59 121,09 €                   | 130 834,80 €   | /                                        |                                                           | 59 121,09 €                                            | 130 834,80 €                         | /                                   |
| IRVE                               | -21 342,22 €                   | -133 161,33 €  | /                                        | /                                                         | 21 342,22 €                                            | /                                    | 133 161,33 €                        |

## Avis de la commission

# La préparation budgétaire 2024

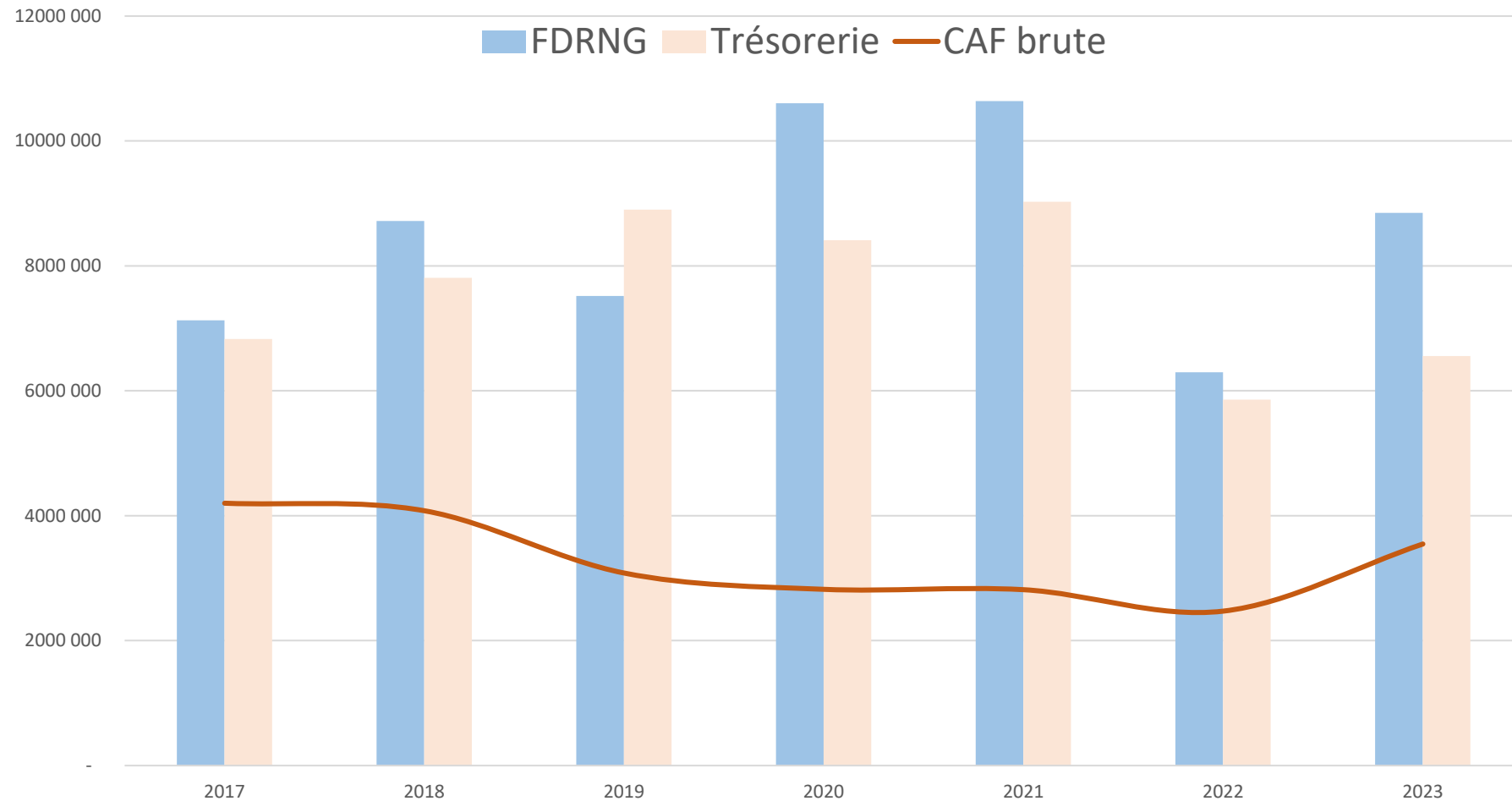
## Généralités

|                    | 2017      | 2018      | 2019      | 2020       | 2021       | 2022      | 2023      |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|
| CAF brute          | 4 198 280 | 4 077 883 | 3 081 156 | 2 820 172  | 2 814 602  | 2 471 420 | 3 545 300 |
| FDRNG              | 7 125 957 | 8 716 304 | 7 516 766 | 10 604 158 | 10 635 446 | 6 296 965 | 8 846 778 |
| Trésorerie         | 6 829 645 | 7 809 506 | 8 898 775 | 8 408 206  | 9 024 635  | 5 858 212 | 6 553 471 |
| BFR                | 296 313   | 906 799   | 1 382 009 | 2 195 952  | 1 610 811  | 438 753   | 2 293 306 |
| Variation FDR      | 2 101 345 | 1 590 347 | 1 199 538 | 3 087 392  | 31<br>288  | 4 338 481 | 2 549 813 |
| FDR en jours       | 44        | 54        | 261       | 37         | 56         | 111       | 92        |
| Délais paiement    |           |           |           | 22         | 27,41      | 33,25     | 16,92     |
| Recettes à classer | 85 358    | 2 180     | 830 263   | 10<br>733  | 1 068 782  | 2 706 311 | 127 505   |



# La préparation budgétaire 2024

## Généralités



# Le budget primitif 2024

## Généralités

---

**Le budget principal repose principalement sur les recettes suivantes :**

- TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité)
- Redevances de concession
- PCT (Part Couverte par les Tarifs)
- les aides du FACÉ (Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Electrification rurale)
- les contributions des demandeurs
- l'excédent global de clôture

# Le budget primitif 2024

## Généralités

---

### **Les dépenses concernent essentiellement :**

- les rémunérations du personnel
- les charges générales liées au bon fonctionnement des services
- les investissements sur les réseaux d'électricité, les contributions aux budgets annexes, les opérations sous mandat (EP et télécom) et les subventions
- les immobilisations corporelles (véhicules, bâtiments, informatique , ...)
- les prêts aux budgets annexes pour le développement des EnR, les IRVE
- les premières dépenses liées aux constructions de chaufferies

# Le budget primitif 2024

## Fonctionnement

---

- Ce budget repose sur un total de recettes de fonctionnement de 12 301 576,40 € comprenant principalement l'excédent global de clôture 2023 (4 253 831,18 €), la TICFE (3 500 000 €) et la redevance de concession R1 (592 000 €).
- Les dépenses de fonctionnement sont de 9 950 825,05 € dont 3 724 237,49 € pour financer l'investissement et 3 547 070,42 € de dotations aux amortissements.
- Elles tiennent compte également de charges de personnel supplémentaires nécessaires pour faire face aux services mis en œuvre par le syndicat dans le domaine des IRVE, de la maintenance d'éclairage public et des groupements d'achat d'énergie ainsi que de l'accroissement de l'activité liée aux sollicitations de ses adhérents qui concerne les énergies renouvelables (photovoltaïque, chaufferies bois), le conseil aux communes (Econome de Flux et CFP).

# Le budget primitif 2024

## Fonctionnement

→ Les estimations des charges de personnel envisagées pour les budgets annexes sont les suivantes :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Budget Conseil                | 140 000,00 €        |
| Budget Prestations de service | 120 000,00 €        |
| Budget chaufferie de Scey     | 9 700,00 €          |
| Budget chaufferie de Gy       | 3 900,00 €          |
| Budget chaufferie de Marnay   | 9 800,00 €          |
| Budget IRVE                   | 20 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>303 400,00 €</b> |

→ Le budget principal devrait être amené à compléter le financement du service IRVE, de la maintenance d'éclairage public et devra compenser la participation du SIED 70 pour la gratuité des audits énergétiques (66 000 € environ cette année).

# Le budget primitif 2024

## Investissement

---

- Outre les amortissements, les dépenses et recettes d'investissement sont déterminées, à partir de l'autofinancement du SIED 70, des recettes envisagées basées sur les aides du compte d'affectation spéciale « Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale » (FACÉ) de 2023, le financement des concessionnaires (PCT, R2, Article 8, ...) et les participations des demandeurs de travaux calculées.
- Ces dépenses et recettes peuvent être estimées, pour l'essentiel, comme il est indiqué sur le tableau ci-après, dans lequel le programme d'aménagement esthétique est revu à un niveau conforme à l'appel à projets lancés pour 2024.



| PRO-<br>GRA<br>M-<br>MES                                     | TRAVAUX                                              | Montant global<br>TTC des<br>travaux | Montant global<br>HTVA des<br>travaux du<br>programme | Montant HT<br>des travaux<br>facturés par<br>entreprises | Montant des<br>travaux en<br>régie | Montant<br>minimum HT<br>des travaux<br>subvention-<br>nables par le<br>FACÉ | Ventilation des ressources |             |         |                       |                          | Participation<br>du SIED 70 |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------|---------|-----------------------|--------------------------|-----------------------------|
|                                                              |                                                      |                                      |                                                       |                                                          |                                    |                                                                              | TVA<br>récupérée           | FACÉ        | Advenir | Conces-<br>sionnaires | Demandeurs<br>de travaux |                             |
| TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE |                                                      |                                      |                                                       |                                                          |                                    |                                                                              |                            |             |         |                       |                          |                             |
| FACE                                                         | tranche A/B :<br>renforcement                        | 1 703 000 €                          | 1 440 000 €                                           | 1 315 100 €                                              | 124 900 €                          | 1 438 750 €                                                                  | 263 000 €                  | 1 151 000 € | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 289 000 €                   |
|                                                              | tranche A/B :<br>extension                           | 260 000 €                            | 220 000 €                                             | 200 900 €                                                | 19 100 €                           | 211 250 €                                                                    | 40 000 €                   | 169 000 €   | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 51 000 €                    |
|                                                              | tranche S :<br>sécurisation<br>fils BT nus           | 852 000 €                            | 720 000 €                                             | 657 500 €                                                | 62 500 €                           | 712 500 €                                                                    | 132 000 €                  | 570 000 €   | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 150 000 €                   |
|                                                              | tranche S' : sécu-<br>risation petits fils BT<br>nus | 0 €                                  | 0 €                                                   | 0 €                                                      | 0 €                                | 0 €                                                                          | 0 €                        |             | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 0 €                         |
|                                                              | tranche C : aména-<br>gement esthétique              | 1 620 000 €                          | 1 370 000 €                                           | 1 251 100 €                                              | 118 900 €                          | 596 250 €                                                                    | 250 000 €                  | 477 000 €   | 0 €     | 0 €                   | 548 000 €                | 345 000 €                   |
| syn-<br>dical                                                | renforcement et<br>sécurisation hors<br>FACÉ         | 0 €                                  | 0 €                                                   | 0 €                                                      | 0 €                                | /                                                                            | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 0 €                         |
|                                                              | aménagement<br>esthétique A8                         | 1 029 000 €                          | 870 000 €                                             | 794 500 €                                                | 75 500 €                           | /                                                                            | 159 000 €                  | 0 €         | 0 €     | 346 000 €             | 348 000 €                | 176 000 €                   |
|                                                              | aménagement es-<br>thétique hors A8 et<br>FACÉ       | 0 €                                  | 0 €                                                   | 0 €                                                      | 0 €                                | /                                                                            | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 0 €                         |
|                                                              | Suppression de<br>cabines hautes                     | 0 €                                  | 0 €                                                   | 0 €                                                      | 0 €                                |                                                                              | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 0 €                      | 0 €                         |
|                                                              | extension avec PCT<br>(sans R2 dans 2<br>ans)        | 2 011 000 €                          | 1 700 000 €                                           | 1 552 500 €                                              | 147 500 €                          | /                                                                            | 311 000 €                  | 0 €         | 0 €     | 680 000 €             | 776 000 €                | 244 000 €                   |
|                                                              | extension hors PCT<br>(avec R2 dans 2<br>ans)        | 473 000 €                            | 400 000 €                                             | 365 300 €                                                | 34 700 €                           | /                                                                            | 73 000 €                   | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 183 000 €                | 217 000 €                   |
| Totaux des travaux<br>sur le réseau d'électricité            |                                                      | 7 948 000 €                          | 6 720 000 €                                           | 6 136 900 €                                              | 583 100 €                          | 2 958 750 €                                                                  | 1 228 000 €                | 2 367 000 € | 0 €     | 1 026 000 €           | 1 855 000 €              | 1 472 000 €                 |
| INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :  |                                                      |                                      |                                                       |                                                          |                                    |                                                                              |                            |             |         |                       |                          |                             |
| SEP                                                          | Eclairage public :<br>optimisation                   | 589 000 €                            | 500 000 €                                             | 445 400 €                                                | 54 600 €                           | /                                                                            | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 489 000 €                | 100 000 €                   |
|                                                              | Eclairage public                                     | 1 061 000 €                          | 900 000 €                                             | 801 800 €                                                | 98 200 €                           | /                                                                            | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 926 000 €                | 135 000 €                   |
| SGCT                                                         | Génie civil de<br>communications<br>électroniques    | 943 000 €                            | 800 000 €                                             | 712 700 €                                                | 87 300 €                           | /                                                                            | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 855 700 €                | 87 300 €                    |
| Totaux des travaux<br>réalisés<br>pour le compte de tiers    |                                                      | 2 593 000 €                          | 2 200 000 €                                           | 1 959 900 €                                              | 240 100 €                          |                                                                              | 0 €                        | 0 €         | 0 €     | 0 €                   | 2 270 700 €              | 322 300 €                   |
| TOTAUX GENERAUX                                              |                                                      | 10 541 000 €                         | 8 920 000 €                                           | 8 096 800 €                                              | 823 200 €                          | 2 958 750 €                                                                  | 1 228 000 €                | 2 367 000 € | 0 €     | 1 026 000 €           | 4 125 700 €              | 1 794 300 €                 |

# Le budget primitif 2024

## Investissement

---

- La prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2023 nécessite de prévoir l'excédent d'investissement correspondant.
- Cette section prend également en compte les subventions versées aux communes et EPCI (1.3 M€) pour la maîtrise de l'énergie et les chaufferies bois ainsi que des prêts (remboursables sur 20 ans) du budget principal aux budgets annexes (budgets production d'électricité d'origine renouvelable et IRVE, extensions de chaufferie) (834 000 € environ).

# Le budget primitif 2024

## Investissement

---

- Elle prévoit en outre les dépenses et recettes liées à l'exécution du groupement de commandes des études de faisabilité bois (160 000 €) ainsi qu'une somme (156 000 €) pour la réalisation des études de rénovation thermique du siège social et l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les dépenses des études de maîtrise d'œuvre et les premiers travaux des chaufferies de Gevigney-et-Mercey, Moimay, Coisevaux, Apremont, Frotey-les-Vesoul sont également comprises dans cette section (2 818 000 € environ).
- Enfin, il est prévu la participation du SIED 70 au projet de Courchaton et à la SAS photovoltaïque en discussion avec SEDIA (240 000 €)

# Le budget primitif 2024

## Le budget principal

---

**Le budget principal 2024 se présente ainsi :**

→ en fonctionnement :

Dépenses : 9 950 825,05 €

Recettes : 12 301 576,40 €

→ en investissement :

Dépenses : 18 002 979,27 € (+RAR : 3 007 056,48 €)

Recettes : 21 010 035,75 €

**Avis de la commission**

# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

- **Le Budget « Conseil »** intègre les dépenses liées aux activités de Conseil (salaires des CEP, CFP, économe de flux) couvertes intégralement par les cotisations et les subventions ADEME et ACTEE. L'équilibre du budget ne devrait nécessiter aucune contribution du budget principal cette année.
- **Le Budget « Prestation de service »** intègre, outre les audits énergétiques et les prestations du service MDE-EnR, les prestations de maintenance d'éclairage public proposées aux communes. Les audits énergétiques (168 000 €) sont financés à 30 % par le budget principal pour une adhésion au service CEP. Ces derniers sont également financés en partie par le Conseil Régional (140 000 € attendus). Les charges de personnel (90 000 €) relatives à la maintenance d'éclairage public ne sont pas pour l'instant couvertes par les tarifs pratiqués malgré les subventions ACTEE attendues d'où une subvention d'équilibre du budget principal (26 000 €).

# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

### → Le budget de la « chaufferie de Scey »

Compte tenu de l'incendie qui a touché la chaufferie en fin d'année 2023, ce budget annexe tient compte de fortes dépenses en fonctionnement et en investissement en lien avec les réparations estimées à ce jour. Elles sont compensées par, outre les ventes de chaleur et les subventions attendues depuis l'an dernier pour les extensions, par des recettes d'assurance.

### → Le budget de la « chaufferie de Gy »

La vente de chaleur devrait rapporter 127 000 € environ, pour une recette globale d'exploitation de 134 800 € environ. Cette recette permettra de payer, notamment, des combustibles, différents frais, les personnels du SIED 70 et le coût d'exploitation de la chaufferie. Les dépenses d'investissement permettront de financer le raccordement de l'EHPAD (245 000 € environ).

# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

### → Le Budget de la « chaufferie de Marnay »

La vente de chaleur est portée à 382 000 € environ, pour une recette globale d'exploitation de 396 500 €. Cette recette permettra de payer, notamment, des combustibles, différents frais, les personnels du SIED 70 et le coût d'exploitation de la chaufferie. Les dépenses d'investissement permettront de financer le raccordement d'un particulier (25 000 € environ)

# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

### → Le budget « production électrique renouvelable »

La section de fonctionnement prévoit les recettes liées aux 7 installations en service. En investissement, il est prévu la réalisation de projets photovoltaïques à hauteur de 539 000 € environ qui doivent couvrir les opérations déjà engagées et le programme 2024 d'environ 300 000 €, somme financée grâce au prêt consenti par le budget principal et le report de l'année précédente.

Il est rappelé que les prêts seront remboursés au budget principal, opération par opération, sur 20 ans, à compter de la mise en route de l'installation.



# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

### → Le Budget IRVE

En fonctionnement, compte tenu des estimations de fréquentation, il est prévu des dépenses d'électricité à hauteur de 122 000 € et 58 000 € de frais de maintenance, de réparation et de location de terrain. La vente des prestations sera complétée de subventions du budget principal pour couvrir l'ensemble des dépenses (10 000 €).

L'investissement prévoit les dépenses pour la mise en place de 5 bornes de recharge rapide et 4 bornes à charge accélérées, compensées par une subvention du FACé et des aides d'Advenir avec un prêt du budget principal pour le reste à charge.

# Le budget primitif 2024

## Les budgets annexes

---

- Il est rappelé qu'en l'absence de bénéfices générés (pour des raisons fiscales notamment), la trésorerie des budgets annexes nécessite chaque année des avances de trésorerie (remboursables) du budget principal :
- \_ 1 000 000 € pour les bornes de recharge,
  - \_ 1 000 000 € pour la chaufferie de Scey cette année
  - \_ 300 000 € pour les autres budgets.

## Avis de la commission

## Activité SEM : Courchaton

---

- Pour mémoire, le Projet de Courchaton (Parc des roches Bleues) est, situé au Sud-Est de la commune, sur une ancienne carrière de 8,8 ha. Il porte sur une puissance estimative de 4 MWc déployée sur 5 Ha produisant 4 800 MWh/an. Le début du chantier est prévu pour septembre 2024, avec une mise en service de l'installation au printemps 2025
- Le permis de construire a été accordé, un tarif de vente d'électricité obligé pour une durée de 20 ans a été obtenu en septembre 2023, le projet est en attente de confirmation de possibilité de raccordement sur des câbles existants.
- A ce stade, le coût d'investissement prévisionnel pour la construction de la centrale photovoltaïque est estimé à 3 527 171 € HT. La majeure partie de cet investissement sera financée par dette bancaire.

## Activité SEM : Courchaton

---

- Sont aujourd'hui associés de la Société Parc des Roches Bleues (SAS) : la SEML Côte-d'Or Energies (35%), le SIED70 (30%), la SICAE Est (20%) et la Commune de Courchaton (15%).
- Depuis les débuts de ce projet, les partenaires ont souhaité proposer aux habitants de Courchaton d'investir également à leurs côtés. Il est donc question aujourd'hui de faire entrer la Société Energie Partagée Investissement au capital de la SAS Parc des Roches Bleues afin de mettre en place l'investissement citoyen.

## Activité SEM : Courchaton

---

- La société en Commandite par actions Énergie Partagée Investissement (EPI) est un outil d'investissement citoyen, bénéficiant du label de la finance solidaire (Fair-Finansol). Le fonds collecte de l'épargne auprès de citoyens et l'investit en fonds propres au capital des sociétés de projets citoyens d'énergie renouvelable. Il représente alors les citoyens dans la gouvernance du projet dans une vision à long terme.
- A Courchaton, la campagne d'investissement participatif pour le projet photovoltaïque des Roches Bleues a été estimée à environ 40 000 euros. Celle-ci sera lancée parallèlement au début du chantier, soit en septembre 2024. Les habitants intéressés pourront consulter une page dédiée sur le site internet d'EPI et investir dans le projet en devenant sociétaire auprès d'EPI, qui les représentera dans la gouvernance de la SAS Parc des Roches Bleues.

## Activité SEM : Courchaton

---

Le capital social de la Société Parc des Roches Bleues SAS est de 1000 € soit 1000 actions ordinaires de 1 €.

→ Il est proposé qu'EPI puisse entrer au capital social de la SAS Parc des Roches Bleues, à hauteur de 10%, par cession de parts des Associés :

La SEML Côte-d'Or Energies cède trente-cinq (35) actions ordinaires à valeur nominale à Energie Partagée Investissement

Le SIED 70 cède trente (30) actions ordinaires à valeur nominale à Energie Partagée Investissement

La SICAE Est cède vingt (20) actions ordinaires à valeur nominale à Energie Partagée Investissement

La Commune de Courchaton cède quinze (15) actions ordinaires à valeur nominale à Energie Partagée Investissement

## Activité SEM : Courchaton

→ Suite à la cession de parts, le capital social sera réparti comme suit :

| Associés                        | Nombre d'actions | % du capital |
|---------------------------------|------------------|--------------|
| La Commune de Courchaton        | 135              | 13,5%        |
| Le SIED 70                      | 270              | 27%          |
| La SICAE Est                    | 180              | 18%          |
| La SEML Côte-d'Or Energies      | 315              | 31,5%        |
| Energie Partagée Investissement | 100              | 10%          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>1.000</b>     | <b>100 %</b> |

→ Le pacte d'associés devra être modifié en conséquence.

## Avis de la commission

## Activité SEM : Courchaton

---

- Les Associés doivent verser leurs apports sous forme de comptes courants d'associés (CCA) : une forme de prêt des actionnaires à leur société. Les collectivités peuvent recourir à des CCA
- En considérant que 83% de l'investissement sera financé par une dette bancaire et que le capital social reste à 1000 €, le montant de l'apport compte courant des Associés est estimé à 598 619 €. Une hausse de +5% est également prévue amenant le montant de l'apport compte courant total maximal à 628 550 €.



## Activité SEM : Courchaton

- En sa qualité d'associés de la Société, il est demandé au SIED 70 de consentir à la Société, qui l'accepte, une avance en compte courant d'associé d'un montant maximum de 182 988 €
  - dont un premier versement de 50% dès signature de la convention
  - pour une durée maximale de 7 ans reconductibles 7 ans.
  - a un taux d'intérêt fixé au taux d'intérêt légal, qui pourra être ré-évalué en considérant le taux du prêt bancaire octroyé pour le financement de l'investissement + 150 points de base (environ 5,5%)

Il est précisé que si le projet voit le jour, le SIED 70 devrait récupérer d'ici fin 2024 le remboursement des frais déjà engagé (environ 20 000 € d'études + une prime dite « de succès » de l'ordre de 50 000 € minimum)

## Activité SEM : Chaux la Lotière

---

→ Ce projet consiste dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance indicative de 3 à 6 MWc (Mégawatts crêtes), sur le territoire de la Commune de Chaux-la-Lotière.

La commune a ouvert les possibilités de participation à la commune voisine de Boulton et à la communauté de communes du Pays Riolois.

La commune a accepté de rencontrer plusieurs développeurs et a choisi de confier la réalisation du projet à la SEML Côte-d'Or Energies et au SIED 70.

Il convient de conclure une convention de partenariat et d'exclusivité organisant et stipulant les actions restant à mener jusqu'à la mise en place effective de la Société de projet à créer pour les besoins et le portage dudit projet.

# Activité SEM : Chaux la Lotière

---

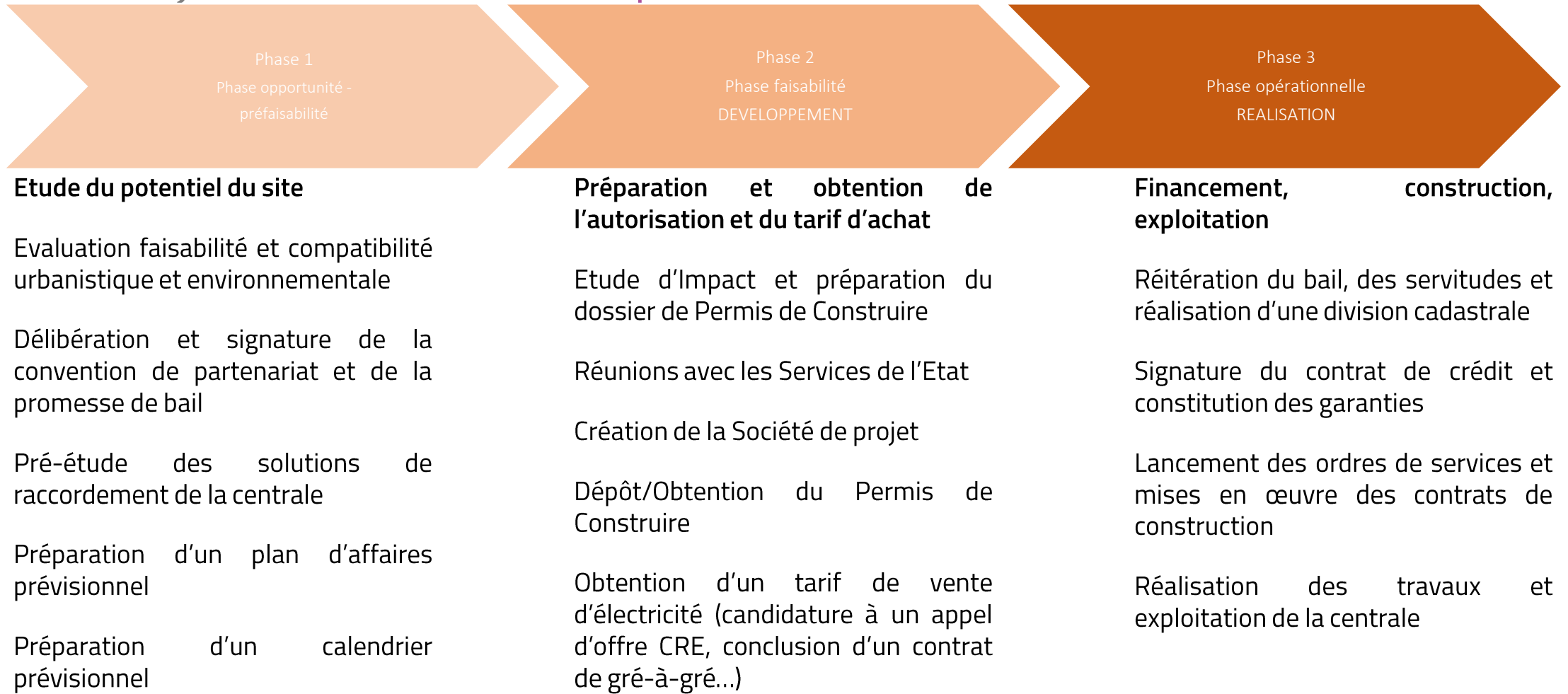
## → Objectifs de la convention

Les grandes lignes peuvent être résumées comme suit et non hiérarchisées par ordre d'importance :

- \_ Réaffirmation de la volonté des acteurs à participer au développement d'énergies renouvelables sur leurs territoires ;
- \_ Ancrage local et territorial ;
- \_ Valorisation du patrimoine foncier propriété de la Commune ;
- \_ Maximisation des retombées économiques locales, en proposant notamment l'investissement des collectivités et des citoyens ;
- \_ Concertation dès la phase de conception du projet et jusqu'aux phases opérationnelles : permanence publique d'information, fonctionnement démocratique et transparence de la gouvernance de la SAS à créer.

# Activité SEM : Chaux la Lotière

Le Projet se déroulera en trois phases



# Activité SEM : Chaux la Lotière

---

## → Comité de Pilotage

Le COPIL est constitué de trois (3) membres répartis comme suit :

- 1 membre pour la SEML Côte-d'Or Energies
- 1 membre pour le SIED 70
- 1 membre pour la Commune de Chaux-la-Lotière

La Communauté de Communes et la Commune de Boult pourront être invitées à participer aux réunions lorsque l'ordre du jour le nécessitera (PLUi, pré-figuration de la SAS...)

## Durée de la convention

Sa durée initiale est de 36 mois, sous réserve d'une fin anticipée.

# Activité SEM : Chaux la Lotière

## → Société de Projet

La Société de Projet sera constituée conformément à la réglementation en vigueur sous la forme de société par actions simplifiée (SAS).

Elle aura pour objet exclusif la production d'électricité d'origine renouvelable et aura vocation à détenir les droits et autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet. Sa gouvernance, définie dans un pacte d'associés, permettra aux communes d'exercer un contrôle étroit.

Répartition envisagée :

- 45% pour la SEML Côte-d'Or Énergies
- 35% pour le SIED 70
- 10% pour la Commune de Chaux-la-Lotière
- 5% pour la Commune de Boulton
- 5% pour la Communauté de Communes

Elle pourra évoluer en fonction de l'entrée des citoyens dans le projet.

# Activité SEM : Chaux la Lotière

## → Participation aux coûts

L'ensemble des frais de développement seront supportés par la SEML Côte-d'Or Énergies (60%) et SIED 70 (40%) et/ou la Société de Projet une fois cette dernière créée.

### - *En cas de réussite du Projet :*

La totalité des frais externes sera refacturée à la Société de Projet dans le cadre du financement du Projet.

### - *En cas d'abandon du Projet :*

En cas de décision conjointe d'abandon définitif du projet (sans solution de reprise par l'une ou l'autre des Parties ni de cession des droits du projet à une autre entité), chaque Parties supportera les frais engagés au prorata de la répartition indicative en capital.

# Activité SEM : Chaux la Lotière

## Perspectives :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Puissance installée en kWc   | 4 800       |
| CAPEX € / kWc                | 825         |
| Charges 1ère année € / kWc   | 23,99       |
| TRI Projet 20 ans av.Impôts  | 4,71%       |
| TRI Projet durée totale      | 6,05%       |
| TRI Actionnaire 20 ans       | 4,6%        |
| TRI Actionnaire durée totale | 8,6%        |
| DSCR moyen                   | 1,26        |
| DSCR dette initiale          | 1,26        |
| <i>DSCR minimum</i>          | <i>1,08</i> |

Pour un coût prévisionnel d'investissement de 3 961 k€ (perspectives similaires à Courchaton)

| Hypothèse retenue: | Standard |
|--------------------|----------|
| Base Elem Calc.    | 2023     |
| Début Exploitation | 2028     |
| Fin Exploitation   | 2057     |

**Avis de la commission**



# Evolution des statuts

---

- Des visites des Comité Locaux d'Energie du SICECO sont prévues en mars–avril en vue de s'inspirer du modèle.

# Communication

---

- Le SIED 70 sera présent au Salon des Maires de Vesoul le 3 mai 2024 au Parc des expositions
- Le SIED 70 co-organise et sera présent au Congrès de la FNCCR à BESANCON les 26-27 et 28 juin 2024
- .

# Questions diverses

# Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône



**1, rue Max Devaux  
70 000 VESOUL**



**Tél : 03 84 77 00 00**



**E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr)**

